

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP2 – CHEF D' EQUIPE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D' ASSISTANCE A PERSONNES

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

Ce module vise à donner aux candidats, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue des emplois encadrés par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié qu'ils n'ont pas acquis dans leur précédente fonction.

Ce module n'est pas soumis à évaluation.

Ce module complémentaire permet l'obtention du diplôme S.S.I.A.P.2 par équivalence.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Exercer la fonction de SSIAP2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

Diriger le poste de sécurité lors des sinistres.

PRE-REQUIS :

Être à minima sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'Armée de terre, des pompiers militaires de l'Armée de l'air ou des marins pompiers de la Marine nationale, ou titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

Aptitude médicale attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.

SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

DUREE :

28 heures

NOMBRE DE CANDIDATS :

12 candidats maximum.

PUBLIC CONCERNE :

Sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'Armée de terre, des pompiers militaires de l'Armée de l'air ou des marins pompiers de la Marine nationale, les titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV1 ou AP1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

DELAIS D'ACCES :

De 1 à 60 jours selon le planning N en vigueur.

EVALUATION ET VALIDATION :

Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées de la formation.

Délivrance d'un diplôme SSIAP 2 signé par le représentant du service d'incendie et de secours compétent par équivalence à l'issue du module complémentaire.

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP2 – CHEF D' EQUIPE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D' ASSISTANCE A PERSONNES

CONTENU :

Conformément à l'annexe VI de l'arrêté
du 02 Mai 2005 modifié

Manipulation des systèmes de sécurité incendie

Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter, les différents signaux.

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie.

Chef du poste central de sécurité en situation de crise

Connaître les procédures et les consignes

Gérer les intervenants

Prendre les décisions adaptées

Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de partie théorique et pratique

Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI

Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie

Une aire de feu

Livret de cours

Vidéos

ACCESSIBILITE :

M2S33 Formations répond aux normes ERP

HANDICAP :

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter Monsieur GRATIA Stéphane, conseiller référent au 05.57.54.54.94 ou par email : contact@m2s33.fr afin d'étudier d'éventuels aménagements.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Stéphane GRATIA